



**Ségolène Royal**  
candidate à l'élection présidentielle

Paris, le 17 mars 2007

Nos réf. 1506/cfr

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à votre questionnaire, adressé aux candidats à l'élection Présidentielle.

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente d'une très prochaine rencontre, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

**Ségolène ROYAL**

Monsieur **Alain PIRIOU**  
Porte-parole de l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans  
c/o Maison des Associations  
5, rue Perrée (boîte 8)  
75003 - PARIS



## Réponse au questionnaire de l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans

### 1. Réformes institutionnelles

*Si vous êtes élu-e, mettez-vous en oeuvre une réforme de l'article 1 de la Constitution, afin d'enrichir le principe d'égalité, qui devra alors s'appliquer « sans distinction d'origine, de religion, de sexe, de handicap, de situation de famille, d'apparence physique, de patronyme, d'état de santé, de caractéristiques génétiques, de moeurs, d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou d'âge » (selon la liste des motifs de discriminations usuellement interdites par la loi) ?*

Une réforme complétant la liste des discriminations prohibées sera mise en oeuvre dans le cadre des modifications constitutionnelles que je me suis engagée à proposer aux Français si je suis élue.

*Signerez-vous et ferez-vous ratifier le Protocole 12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, pour une interdiction générale des discriminations ?*

Ce protocole élargit à toutes les discriminations les protections prévues par la convention. Il n'y a donc pas de raison a priori pour s'y opposer.

*Négocierez-vous avec vos partenaires européens une application effective de la Charte des droits fondamentaux dans les États de l'Union Européenne, qui aurait alors des effets contraignants ?*

J'y suis bien sûr favorable car cela va dans le sens d'une Europe plus protectrice et tirant vers le haut le niveau des droits de ses citoyens.

### 2. Couples

*Êtes-vous favorable à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, avec tous ses effets, incluant notamment la possibilité pour un couple marié d'adopter ?*

Dans le Pacte présidentiel que je propose aux Français, l'un de mes engagements est celui de l'égalité des droits pour les couples de même sexe. Il recouvre, comme je l'ai exprimé à plusieurs reprises, l'ouverture du mariage et de l'adoption.

*Êtes-vous favorable au maintien et à une amélioration du pacs, qui permettrait en particulier une égalité des droits sociaux et fiscaux entre les couples pacsés et mariés, soumis aux mêmes obligations de solidarité et d'assistance ?*

Je pense que le PACS est une forme de conjugalité moderne à préserver et à améliorer à plusieurs titres : signé en mairie, il donnera aux partenaires des droits beaucoup plus favorables, en particulier en matière sociale, mais aussi s'agissant du régime des biens et des successions. Les écarts qui pourraient encore subsister avec le mariage s'expliqueraient par la différence de nature juridique entre ces deux formes de conjugalité.

*Êtes-vous comme nous opposé-e à la création d'un statut spécifique pour les couples de même sexe ?*

Je suis opposée à une telle proposition qui, parce qu'elle serait « réservée » à une catégorie de la population, me semble relever d'une logique communautariste et discriminatoire. Le PACS l'avait déjà rejetée en offrant une nouvelle forme de conjugalité ouverte à tous. Son succès confirme la justesse de cette approche.

*Souhaitez-vous conserver la souplesse des conditions de dissolution d'un pacs ?*

Oui, car elle fait partie précisément de sa modernité.

*Êtes-vous favorable à une amélioration du droit au séjour pour les personnes étrangères pacsées avec un-e Français-e ?*

Oui, il faut que soient réexaminées dans un sens plus favorable les conditions de délivrance d'un titre de séjour du partenaire étranger dès lors qu'un PACS est conclu.

*Par quels moyens institutionnels comptez-vous faire aboutir ces réformes éventuelles (projet de loi ou proposition de loi) et sur quel calendrier ?*

Le projet de loi relatif à l'ouverture du mariage et de l'adoption sera rapidement déposé car j'ai parfaitement conscience et de son importance symbolique et de l'attente des parents qui, aujourd'hui, ne peuvent faire reconnaître leur lien avec les enfants qu'ils aiment et élèvent, parfois depuis de nombreuses années.

### **3. Parentalité**

*Êtes-vous favorable à l'ouverture de l'adoption, simple aussi bien que plénière, à tous les couples, mariés, pacsés ou concubins, homo- ou hétérosexuels ? Êtes-vous favorable à l'ouverture de l'adoption, simple aussi bien que plénière, de l'enfant par le second parent si la filiation n'est établie qu'avec un seul parent ?*

Oui, je suis favorable à l'ouverture de l'adoption à tous les couples car l'obligation d'être marié pour adopter conjointement un enfant ne me paraît pas en cohérence avec les autres dispositions du droit de la famille qui, aujourd'hui, ne distinguent plus les liens de filiation selon le statut conjugal des parents. Par ailleurs, l'ouverture de l'adoption telle que je la conçois comprend l'adoption par le second parent dans le cas où, s'agissant de l'adoption plénière, la filiation n'est établie qu'avec un seul parent. Je vous renvoie sur ces questions à la proposition de loi « visant à aménager les conditions d'exercice de la parentalité », déposée à l'Assemblée nationale le 28 juin 2006 par le groupe socialiste et qui prévoit l'ouverture de l'adoption à tous les couples, mariés, partenaires d'un PACS ou concubins, de sexe différent ou de même sexe.

*Êtes-vous favorable à un assouplissement des conditions de partage de l'autorité parentale, afin de reconnaître la relation qu'un enfant peut tisser avec des tiers (beaux-parents et co-parents notamment) sur la base d'un projet familial, et pas seulement quand « les circonstances l'exigent » ?*

La proposition de loi socialiste précitée du 28 juin dernier envisage un assouplissement des conditions de la délégation d'autorité parentale. C'est dans ce cadre que se pose la question de la suppression de la mention « lorsque les circonstances l'exigent » pour l'hypothèse où la

délégation est souhaitée par les parents, d'un commun accord, au profit de l'époux, du partenaire ou du concubin de l'un d'entre eux. Il appartiendra toutefois toujours au juge aux affaires familiales d'en apprécier l'opportunité au regard de l'intérêt de l'enfant.

*Êtes-vous favorable à l'ouverture du droit à l'AMP (insémination artificielle avec donneur et fécondation in vitro) pour les couples de femmes ?*

Comme vous le savez, la loi de bioéthique est régulièrement réexaminée. C'est à cette occasion qu'il faudra se pencher avec attention sur la demande formulée par les couples de femmes d'accéder à l'assistance médicale à la procréation. Je crois toutefois qu'ouverture du mariage et de l'adoption et amélioration du PACS constituent une étape qu'il faut d'abord franchir.

*Par quels moyens institutionnels comptez-vous faire aboutir ces réformes éventuelles (projet de loi ou proposition de loi) et sur quel calendrier ?*

Les moyens institutionnels et le calendrier seront ceux découlant de mes réponses précédentes car ils varient selon le cas.

#### **4. Lutte contre les discriminations**

*Quelles sont vos propositions pour que l'école s'engage concrètement contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ?*

Pour moi, l'impératif fondamental est de faire de la lutte contre toutes les discriminations – et de leur fin - un enjeu éducatif. C'est ce que j'ai commencé à faire en qualité de ministre de l'enseignement scolaire lorsque j'ai inscrit la question de la lutte contre l'homophobie dans les instructions officielles. Si je suis élue, c'est avec détermination que ces actions seront reprises grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative - direction des établissements, enseignants, personnels et, bien sûr, parents, à travers leurs associations - qui doivent être sensibilisés à la thématique d'ensemble des discriminations, au caractère invisible de l'origine de certaines d'entre elles et aux conséquences qu'elles peuvent avoir (mal-être des adolescents, comportements à risques et, parfois même, suicide).

*Quelle politique de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre comptez-vous mener dans la fonction publique et les entreprises publiques vis-à-vis des agents et des salarié-e-s, mais aussi vis-à-vis des usager-e-s de l'administration et des services publics ?*

D'une façon générale, la fonction publique et les services publics se doivent d'être exemplaires. C'est pourquoi je suis favorable à l'inscription dans la formation des fonctionnaires et agents publics d'une sensibilisation à la nécessaire lutte contre les discriminations, y compris, bien sûr, aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes LGBT dans leurs échanges avec les administrations. Cette formation sera prioritaire pour les personnels dont les fonctions comportent accueil et réception du public ou prise en charge et/ou accompagnement d'adolescents.

*De quelle manière comptez-vous mobiliser les partenaires sociaux pour que se mettent en place des politiques de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans le monde du travail ?*

Dans le domaine professionnel, il faut également inscrire la lutte contre les discriminations parmi les chapitres relevant des négociations collectives et du dialogue social. Cela aura d'autant plus de poids que les syndicats seront, comme je le souhaite, plus forts. Je suis également favorable à un renforcement du pouvoir d'action et de sanction de la HALDE – dont une grande partie des cas de saisine est liée à des discriminations dans le milieu professionnel - et à la mise en place de relais à travers des comités locaux.

*Plus généralement, quelles mesures comptez-vous prendre en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans toutes les politiques publiques ?*

Dès lors qu'une politique publique aura été identifiée comme susceptible d'avoir un impact en matière de discrimination quelle qu'elle soit, le rappel des principes et l'intégration de dispositifs concrets dans sa mise en œuvre traduiront la prise en compte de cette dimension.

## **5. Personnes trans**

*Aujourd'hui, les pratiques des tribunaux dans les procédures de changement d'état civil pour les personnes trans diffèrent grandement selon les juridictions, en particulier sur le recours aux expertises médicales. Que comptez vous faire pour que ces procédures soient harmonisées ?*

*Êtes-vous favorable à permettre le changement d'état civil sans obligation d'une opération chirurgicale pour les personnes qui vivent socialement dans le genre opposé à leur sexe d'origine ?*

*Devant les graves lacunes du système hospitalier français (obstruction de la part de psychiatres idéologues, qualité insuffisante des opérations chirurgicales), comment comptez-vous réorganiser les soins que nécessitent les personnes trans désirant changer de sexe ?*

Sur ces trois points, l'ensemble des acteurs concernés sera conduit à participer à une évaluation objective des pratiques tant judiciaires que médicales et à formuler des propositions en vue d'une amélioration des parcours.

*Dans l'attente, êtes-vous favorable à la prise en charge par la Sécurité sociale des opérations effectuées à l'étranger, souvent de bien meilleure qualité ?*

Je ne souhaite pas m'engager dans cette voie pour des raisons tenant à l'absence de maîtrise et de contrôle des conditions sanitaires des interventions effectuées à l'étranger.

*Êtes-vous favorable à la redéfinition de la liste des affections de longue durée nécessitant une prise en charge à 100 % des soins, de façon à ce que le transsexualisme et le transgenderisme ne soient plus définis comme des « troubles graves de la personnalité », notion stigmatisante pour les personnes concernées ?*

Je suis favorable au maintien du remboursement des soins dans le cadre d'une affection de longue durée qui ne relèverait plus de la classification stigmatisante qui est la sienne actuellement.

## **6. Solidarité internationale**

*Quelle réforme du droit d'asile proposez-vous, pour permettre un accueil des demandeurs d'asile qui soit respectueux de leurs droits (formation des personnels de l'OFPRA aux problématiques de persécutions fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, reconnaissance des menaces d'origine non-étatiques) ? Êtes-vous favorable à la suppression de la notion de pays d'origine sûr ?*

Le droit d'asile ne doit pas être discriminatoire ; en conséquence, il doit être appliqué pleinement aux personnes persécutées dans leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre et ce, en tenant compte non seulement des persécutions officielles (criminalisation de l'homosexualité) mais également, lorsqu'elles sont avérées, des persécutions de fait.

*Comment comptez-vous intervenir auprès des États et des organisations internationales pour faire respecter les droits fondamentaux des personnes LGBT persécutées dans plus de 60 pays dans le monde ?*

La France doit reprendre son rôle moteur sur la scène internationale et renouer avec la vocation qui était la sienne en matière de défense des droits humains. Si je suis élue, elle agira dans toutes les instances où elle est présente pour promouvoir l'universalité de sa conception de l'égalité : égalité entre les peuples, égalité entre hommes et femmes et égalité des sexualités. Cette action passera par la condamnation ferme et explicite de la pénalisation de l'homosexualité partout où elle existe et par le soutien aux initiatives internationales en faveur d'une reconnaissance formelle de l'égalité des droits des personnes LGBT.

## **7. Santé des personnes LGBT**

*Quelle politique de prévention du suicide comptez-vous mettre en oeuvre à destination des personnes LGBT, notamment des jeunes qui courent de 7 à 13 fois plus de risques de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuels ?*

Mettre fin à la stigmatisation dont sont victimes les personnes LGBT passe par des lois s'appuyant sur le principe d'égalité, la valeur de respect, et les affirmant fortement : des lois positives accordant nouveaux droits - et nouveaux devoirs - et des lois réprimant l'expression de l'homophobie. Mais cela est insuffisant et parallèlement à l'enjeu éducatif que j'ai déjà évoqué, des dispositifs concrets doivent être mis en place permettant aux adolescents qui découvrent ou s'interrogent sur leur orientation sexuelle d'être accompagnés et soutenus en cas de besoin afin de ne pas se trouver confrontés, seuls, au rejet éventuel de leur entourage.

Dans le Pacte présidentiel que j'ai présenté aux Français, deux engagements s'inscrivent dans cette logique de prévention : l'intégration au cursus scolaire d'un programme d'éducation au respect de l'autre ainsi que le renforcement de la présence d'adultes dans les établissements, avec la dotation d'un poste d'infirmière et d'assistante sociale à temps plein.

Enfin, le développement de la médiation familiale à laquelle je crois beaucoup sera de nature à faciliter l'apaisement des conflits, une meilleure compréhension et un retour du dialogue entre parents et adolescents.

*Quels moyens et quelles orientations seront les vôtres pour mettre en oeuvre une politique de prévention efficace contre le VIH et les IST ?*

J'ai pris un certain nombre d'engagements à ce sujet dont la mise en oeuvre d'un grand plan de prévention et de recherche des maladies graves - c'est avec une politique volontariste de soutien à la recherche publique que le défi de la lutte contre le sida pourra être relevé -, le rétablissement des moyens supprimés par les gouvernements qui se sont succédé depuis 2002 pour les soins aux étrangers en situation irrégulière, pour des raisons de dignité comme de santé publique, ainsi que la mise en oeuvre de campagnes de prévention ciblées et adaptées aux groupes de public visés et la généralisation du préservatif à 20 centimes d'euro.

*Quels moyens mettez-vous en oeuvre pour combattre les discriminations subies par les personnes séropositives ?*

Il est nécessaire de mettre en oeuvre ou de soutenir des campagnes de prévention en vue de modifier les représentations à l'origine de discriminations à l'encontre des personnes séropositives. Il faut également envisager une politique globale portant tant sur la revalorisation de l'AAH (allocation adulte handicapée) – immédiate à hauteur de 5% puis progressive pour se rapprocher à terme du SMIC – que sur l'adaptation de ses conditions d'attribution aux maladies évolutives à diagnostic incertain, l'accès au logement ou à l'emploi.

*Quelles mesures comptez-vous mettre en oeuvre pour que les politiques de prévention destinées aux femmes (dépistage des cancers du sein et de l'utérus) incluent les lesbiennes, qui sollicitent moins souvent un suivi gynécologique ?*

Comme je l'ai dit plus haut, les campagnes de prévention doivent être ciblées pour être efficaces ; dans ce cadre, celles visant le dépistage des cancers féminins devront tenir compte de cette réalité. Le rôle des associations y sera fondamental pour l'élaboration des messages adaptés et leur relais.